Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux axes stratégiques de développement du PETR, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.
- et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 : projets et intentions issus du recensement <u>PETR des projets de ses collectivités</u> au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe n'engagent pas les financeurs ; ils sont fournis à titre indicatif et devront être validés par le Comité de pilotage du CTO. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PETR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
- Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12);
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

# Objectif stratégique n°3 : Renforcer la dynamique économique et touristique en profitant des atouts du territoire

Mesure opérationnelle n°3-1 : Favoriser le maintien et le développement des activités industrielles, artisanales et commerciales

# Contexte général :

Le développement économique du PETR Garonne Quercy Gascogne est dynamisé par la convergence de plusieurs facteurs :

- Une attractivité démographique forte (+0,6%/an entre 2014 et 2020) ;
- L'essor du secteur tertiaire, représentant plus de 2 emplois sur 3 ;
- La présence sur son territoire, d'activités artisanales et commerciales diversifiées, dynamisées par l'existence de grandes entreprises industrielles
- Un foncier globalement compétitif.

**36 389 emplois** sont comptabilisés sur ce territoire en 2019, avec quelques poches d'**emplois spécialisés** dont la zone **Grand Sud Logistique** (plus de 2000 emplois sur CC Grand Sud Tarn et Garonne) et la **centrale nucléaire de Golfech** (1000 emplois sur CC des Deux Rives).

L'essor démographique contribue à la **croissance de l'emploi présentiel**, notamment sur les CC Grand Sud Tarn et Garonne et Terres des Confluences. Les petites entreprises commerciales et artisanales, majoritaires sur le PETR, jouent un rôle déterminant en matière d'emplois et de structuration socio-économique du territoire.

De son côté, avec un taux d'emplois de 12,3% (proche de la moyenne nationale), **le secteur industriel** profite de **plusieurs atouts pour poursuivre son développement** :

- La **production d'électricité** est une **spécificité locale** et les travaux exceptionnels de maintenance et modernisation du parc nucléaire de Golfech représentent une **opportunité économique** en générant de nombreux emplois dans des secteurs variés et des actions de formation pour les entreprises sous-traitantes ;
- L'animation du **contrat** « **Territoire d'Industrie** » en collaboration avec le PETR Pays Portes de Gascogne (32)
- Enfin, la **bonne desserte de ce territoire par les grandes infrastructures actuelles et futures** (gare LGV et futur échangeur) contribue à l'essor économique local.

Ces atouts sont cependant à relativiser face aux faiblesses et menaces relevées :

- Une fragilisation du secteur commercial et artisanal, dû aux difficultés de transmissionreprise, à la fermeture des commerces des centres-bourgs et au faible taux de création d'entreprises sur certains territoires (CC Pays de Serres en Quercy, Lomagne Tarn-et-Garonnaise, Pays de Lafrançaise);
- Une difficulté à pérenniser dans le temps, les entreprises et infrastructures créées ;
- Des Zones d'Activité Economique présentant une situation hétérogène : certaines ZAE sont saturées alors que d'autres sont peu attractives.

Pour pallier ces difficultés et encourager le développement économique du territoire, un soutien financier et technique aux projets reste indispensable. Pour accueillir de nouvelles entreprises et activités, le territoire doit consolider ses fonctions structurantes « support » au développement du tissu économique. Il doit continuer à mettre à niveau l'offre d'accueil en zones d'activités, compétitives et attractives, répondant aux attentes des entreprises (accessibilité, logistique, numérique et TIC, services et équipements, main d'œuvre, qualité environnementale ...) et rendre cette offre d'accueil davantage lisible.

Selon les besoins, les projets de création de zones d'activités et services adaptés à l'accueil et au maintien d'entreprises (OZE, ZAE, pépinières, hôtels d'entreprises, centres de formation...) sont indispensables pour rester attractif et contribuer au développement de nouvelles filières. Les dispositifs de soutien aux ZAE (votés en juillet 2023) seront incitatifs aux projets de requalification/amélioration de l'existant, en traduction des objectifs ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et du Pacte Vert.

La crise sanitaire accélérant le télétravail, la dynamique démographique et le déploiement de la fibre en Tarn-et-Garonne sont des facteurs favorables pour le développement des nouvelles formes de travail. Après la création de premiers **espaces de tiers-lieux/co-working/bureaux partagés,** il s'agit de soutenir les initiatives en réalisant un maillage cohérent du territoire. La Région Occitanie considère d'ailleurs que le numérique et les usages qui en découlent, doivent être des leviers aux nouvelles organisations de travail.

#### Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Soutenir la vitalité commerciale et artisanale des centres bourgs et des petites polarités ;
- Favoriser le développement d'une économie locale, ancrée et diversifiée ; en faire la promotion (marketing territorial) ;
- Maintenir et développer le tissu industriel et productif du territoire (innovation, relocalisation) ;
- Adapter les capacités d'accueil d'entreprises au regard de l'existant et des besoins (accueil collectif type hôtels d'entreprise, pépinières, etc.) ;
- Contribuer à la mise en adéquation de l'offre et de la demande d'emploi (développement des campus connectés, ouverture de formation pour les métiers paramédicaux et en travail social pour les apprentis, aéronautique, nucléaire);
- Soutenir les nouvelles formes d'économie (économie sociale et solidaire, économie circulaire, Silver économie ...) et créer les conditions favorables à l'essor et l'innovation des filières économiques du territoire ;
- Amplifier le développement des nouvelles formes de travail par la création et/ou développement d'espaces de tiers lieux : postes de co-working pour du télétravail, espaces pouvant offrir des salles de réunion et de formation de proximité.

## Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :



- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

## **Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- Création ou maintien de commerces de proximité :
  - o Agrandissement boulangerie à Aucamville
  - Acquisition d'un local pour création d'une petite épicerie, dépôt de pains, journaux, évènements culturels à Le Causé
  - Restructuration de l'ancien site de la boulangerie pour installer des commerces et services à Dufort-Lacapelette
  - Création d'un bistrot de pays et épicerie solidaire à Gramont

- o Réhabilitation d'un local pour création d'un multi-services à St Amans du Pech
- o Création de locaux commerciaux à Labastide du Temple
- o Construction de commerces (et logements) à Castelmayran (espace du Levant)
- o Réhabilitation d'un immeuble insalubre pour installer des commerces à Cazes-Mondenard
- Acquisition d'un local et aménagement d'une épicerie à Bouillac dans l'ancienne salle des fêtes
- Transformation d'une maison en locaux commerciaux à Montech (Maison Durand)
- o Réaménagement d'un café-restaurant Création d'un pôle commercial à Orgueil

# - Création de locaux et bâtiments, à vocation économique :

- o Construction de locaux professionnels dans le cadre du projet d'écoquartier de Campsas
- Aménagement du pôle Touristique et Economique et Culturel à Beaumont de Lomagne (CC LTG)
- o Création d'un espace artisanal à Montbartier pour accueillir les artisans du village

## Modernisation et développement d'une activité économique :

- o Projet de développement des entreprises labellisées Territoire d'Industrie (exemple Entreprise Pierre De Plan, Fimurex à Pommevic, ...)
- Création des conditions pour l'émergence d'une industrie de transformation des fruits innovante et compétitive (CC TDC)

# - Création, extension, requalification de zones d'activités :

- Création de la zone industrielle de Goudourville-Pommevic pour intensifier l'accueil d'entreprises en lien avec la maintenance de la centrale électro-nucléaire (CC 2R-Territoire Industrie)
- Optimisation de l'offre en zones d'activités de la CC LTG avec la requalification de la ZA « Le Coutré » à Lavit de Lomagne (contrat Bourg-Centre) et les études et travaux d'extension de la ZA Bordevieille à Beaumont de Lomagne (Territoire Industrie)
- Création de la zone d'activités aéronautique Aérovillage à Campsas (CC GSTG Territoire Industrie)
- Valorisation des ZAE existantes (CC TDC) : cf. projet de requalification / extension de la ZA Biarne à St Nicolas de la Grave
- Extension de la ZA Grand Sud Logistique et Mouscane 5 (CC GSTG), installation de services sur plusieurs ZA de la CC GSTG et amélioration de la signalétique
- Requalification et densification de la zone artisanale intercommunale du Rival (CC Pays de Lafrançaise)

# - Création, extension, de pépinières ou hôtels d'entreprises :

o Création d'un espace à destination des entreprises (pépinière, hôtel d'entreprises, ateliers relais ...) à Castelsarrasin et/ou Moissac

#### - Création de tiers lieux :

 Création d'espaces de coworking à Beaumont de Lomagne (CC LTG dans le cadre du futur pôle TEC), Montech, Villebrumier, Emmaüs 82, Malause, Grisolles

### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

#### Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de commerces de proximité soutenus
- Nombre de tiers-lieux créés

# <u>Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :</u>

- CPER
- OS1, 4 et 5 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 3)